

Il peut y avoir des raisons d'agir ainsi, mais la situation n'est pas aussi simple qu'elle peut le paraître, puisque nous ne devons pas ignorer la personne qui, avec un revenu de \$6,000 ou de \$5,800, ou moins, a fait ce placement l'an dernier. Faudrait-il rendre la mesure rétroactive? Autrement, il y aura injustice envers certains bons citoyens. Toutefois, j'admets que sa suggestion mérite considération, et je veux que le député sache qu'elle est prise et qu'elle continuera d'être prise au sérieux.

Quant à une autre proposition du député de Charlevoix et appuyée par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) visant la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, les députés ont entendu hier soir mon collègue le ministre des Finances (M. Sharp) en parler. Il leur a indiqué comment la Commission royale d'enquête Carter en traite. Elle conclut dans son exposé que les fonds devraient venir d'ailleurs et qu'en attendant une nouvelle formule fiscale globale qui assurera les fonds requis, il est aussi bien de maintenir la taxe actuelle.

J'aimerais de nouveau signaler une autre difficulté qui se pose. Oserait-on prétendre sérieusement que quiconque construit à des fins lucratives un hôtel de luxe ou un immeuble à bureaux et qui ainsi achète des matériaux de construction ne devrait pas, autant que le tailleur, le fabricant de téléviseurs ou d'accessoires ménagers essentiels, payer de taxe sur les matériaux requis? Pourquoi établir une distinction entre la taxe de vente qu'ils paient et la taxe payée pour des nécessités? C'est ce qui porte, je crois, le rapport Carter à conclure qu'avant d'en avoir terminé avec l'étude de toute cette question et d'avoir adopté une nouvelle formule fiscale, il ne conviendrait pas de faire un tel changement.

J'ai parlé de la prochaine conférence sur l'habitation, mais il y a aussi la question de la recherche. Combien de Canadiens se rendent compte de ce qui se fait au Canada dans le domaine de la recherche sur l'habitation? Combien savent ce qu'accomplit notre organisme fédéral de l'habitation, la Société centrale d'hypothèques et de logement? Nos architectes et d'autres compétences ne cessent de consulter les experts en habitations d'autres pays membres des Nations Unies. Ils se rencontrent périodiquement et échangent des renseignements. En outre, des subventions particulières à la recherche sont octroyées à cet effet aux universités en collaboration avec le Conseil national de recherches. Nous tra-

[L'hon. M. Nicholson.]

vaillons beaucoup plus dans le domaine des recherches que les gens ne le savent.

Nous collaborons aussi avec l'industrie dans des recherches. Les députés ont entendu parler des habitations Alcan et de l'emploi de matériaux de construction synthétiques. Nous nous servons de certains de ces matériaux dans la construction d'un complexe d'habitations en Grande-Bretagne. Il y a aussi le projet Maple Leaf que l'on est en train de terminer à Harlow près de Londres. Je me demande combien de députés ici savent que nous avons une entreprise visant la construction de 175 maisons à Harlow pour lesquelles on utilisera du bois de construction canadien, de la quincaillerie, des produits synthétiques et d'autres matériaux faits au Canada, tout cela pour trouver des débouchés pour les matériaux de construction du Canada. Cette initiative relève à la fois de notre programme de recherches et de notre programme de ventes. Ainsi, on fait beaucoup plus pour la recherche que plusieurs ne le croient et il faudrait encourager cette tendance.

Quant à la proposition du député de mettre un montant plus élevé à la disposition des provinces et des municipalités, comment, je lui demande, pourrions-nous donner plus pour les logements sociaux que 90 p. 100 de la valeur. Les provinces et les municipalités pourraient certainement s'arranger entre elles pour fournir le terrain qui probablement représente au moins 10 p. 100 de la valeur. Si nous sommes disposés à prêter 90 p. 100 de l'argent nécessaire, aucune personne de bon sens, compte tenu de la situation décrite par le ministre des Finances, hier et par le président du Conseil du Trésor (M. Benson), jeudi dernier n'oserait, je crois, nous proposer de faire davantage. Combien y a-t-il de gens au Canada qui savent que lorsqu'il s'agit d'urbanisme, le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 du coût des programmes de rénovation, que le gouvernement provincial paie 25 p. 100 et que la municipalité, sauf à conclure des arrangements avec la province, paie les 25 p. 100 restants?

• (5.40 p.m.)

Bien entendu, une municipalité peut emprunter du gouvernement fédéral les deux tiers de l'argent dont elle a besoin à des fins de rénovation urbaine au même taux alléchant. Cela démontre de nouveau la nécessité absolue d'une plus grande publicité et d'une diffusion plus vaste de renseignements sur ce domaine important et essentiel.